



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 58472

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la remise en cause dans le livre blanc de certains avantages accessoires tels que la validation de deux années par enfant. Or, une telle mesure constitue une compensation à la perte souvent subie par les femmes dans le déroulement de leur carrière du fait des interruptions consécutives aux maternités. À cet égard, il se permet d'exprimer son opposition vis-à-vis de la révision d'une telle disposition et demande à M le ministre de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème évoqué par l'honorable parlementaire du maintien de certains avantages de retraite spécifiquement liés à la situation familiale passée du retraite se devait de figurer au nombre des interrogations que suscite actuellement l'avenir de nos régimes de retraite et que le Gouvernement a souhaité exposer sans fard dans le Livre blanc. Celui-ci a clairement indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause le principe d'une compensation au niveau des retraites, des charges supplémentaires liées à l'éducation des enfants, mais a invité à s'interroger sur la charge que représentent pour les régimes de retraite, et notamment le régime général d'assurance vieillesse (24 milliards de francs en 1990), la majoration gratuite de durée d'assurance de deux ans par enfant élevé, ainsi que la majoration de pension de 10 p 100 accordée aux parents ayant élevé au moins trois enfants. Ces dispositifs, qui sont issus de strates législatives successives et se superposent éventuellement pour un même assuré en vue du calcul du montant de sa pension manquent de cohérence et méritent un examen qu'il est naturel de conduire dans le cadre des réflexions sur l'équilibre de nos régimes de retraite. Celles-ci portent davantage sur leur mode de financement que sur leur existence même.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58472

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2388